



Valérie GOUTTE vous accompagne

Bilan de compétences

Des histoires de
vie différentes

Au coeur de votre potentiel!

www.capetincelle.fr



Préparer mon bilan de compétences :

Les réponses à mes interrogations



Pourquoi faire un Bilan de compétences ?

- Mener une réflexion complète sur votre parcours professionnel : identifier votre potentiel d'évolution ou de repositionnement professionnel
- Elaborer un projet et établir votre plan d'action
- Identifier et financer un projet de formation
- Projeter une création d'entreprise

Pour qui ?

Salariés
Demandeurs d'emplois
Travailleurs non salariés
Agents de la fonction publique

Quels sont les objectifs ?

- Evaluer vos connaissances, savoir faire et aptitudes
- Repérer les éléments de votre expérience transférables aux nouvelles situations professionnelles envisagées
- Déceler les ressources et potentialités inexploitées.

Combien de temps cela va t-il me prendre ?

Le bilan de compétences est une alternance de phase d'entretiens (14 heures) et de travail personnel (10 heures), sur une durée entre 2 et 3 mois

Quels sont les pré-requis ?

Il n'y a aucun pré-requis si ce n'est avoir envie de s'engager dans cette démarche personnelle.

Quelles sont les méthodes ?

Les différents documents, exercices, ainsi que nos échanges vous permettront de définir vos objectifs au début de votre bilan, de suivre l'avancement de vos réflexions et actions et enfin d'auto-évaluer l'atteinte de vos objectifs en fin de bilan.

Une synthèse individuelle et confidentielle, co-rédigée ensemble, reprendra les temps forts de votre bilan ainsi qu'une présentation argumentée de votre/vos projet(s).

Comment financer mon bilan de compétences ?



Me contacter pour toute demande de tarif.

Prestation possible de suite, une fois le délai légal de rétractation respecté.

Via votre Compte Personnel de Formation (CPF)

S'offre à vous deux possibilités :

- Soit faire votre bilan hors temps de travail : aucune validation de l'employeur n'est alors nécessaire et vous n'êtes pas tenu d'informer ce dernier de la démarche.
- Soit faire votre bilan sur votre temps de travail : l'employeur doit donner son accord pour vos temps d'absences à partir d'un planning prévisionnel réalisé conjointement avec l'organisme prestataire. La rémunération est alors maintenue.

Via un financement personnel

- C'est la solution la plus simple et la plus rapide pour financer son bilan de compétences, sans inconvénient et sans longueurs administratives.
- Cf. Conditions Générales de Ventes pour les particuliers sur le site www.capetincelle.fr.

Pour le CPF, la demande de financement se fait directement sur le site www.moncompteformation.gouv.fr ou sur l'application monCPF.

A votre disposition pour répondre à vos diverses questions.

Via votre employeur

- Le bilan de compétences peut être financé par votre employeur (entreprise, association, collectivités) via le « Plan de Développement des Compétences » ou lors d'un congé de reclassement
- Vous bénéficiez alors du financement intégral de la prestation.
- Cf. Conditions Générales de Ventes pour les professionnels sur le site www.capetincelle.fr.



Le déroulement

3 phase réglementaires conformément à l'article L6313-10
du code du travail

Phase préliminaire

- Confirmer l'engagement du bénéficiaire dans la démarche Bilan
- Définir et analyser ses attentes et besoins,
- Explorer le parcours de vie du bénéficiaire.

Phase d'investigation

- Identifier ses centres d'intérêts personnels et professionnels,
- Analyser ses motivations,
- Evaluer si nécessaire ses connaissances,
- Déterminer ses potentiels et possibilités d'évolution professionnelle.

Phase de conclusion

- Recenser & analyser les résultats de la phase d'investigation,
- Identifier les leviers d'action possibles pour mettre en œuvre un projet professionnel associé ou non à un projet de formation,
- Construire les plans d'action pour le(s) projet(s) élaboré(s),



Valérie GOUTTE
Consultante en bilan de
compétences certifiée
(CP FFP)

20 ans d'expérience dans
l'accompagnement

Je personnalise avec vous
le parcours adapté à vos
attentes et à votre besoin.

Je me rends disponible en soirée ou
le week end si cela est plus simple
pour vous.



Une relation privilégiée

ESPACE de DIALOGUE

RESPECT de la CONFIDENTIALITE

BIENVEILLANCE

NON JUGEMENT



Quelle est la prochaine étape ?

1. Je prends contact pour un 1er échange gratuit et sans engagement auprès de Valérie GOUTTE au **06 82 13 49 39** ou par mail capetincelle@gmail.com

2. Je pose l'ensemble de mes questions.

3. Nous planifions votre parcours.

Ce dernier sera ponctué entre autres de rendez-vous individuels, de réflexions et d'échanges, d'évaluation, de tests de profils.

4. Je choisis une réalisation en présentiel ou bien à distance (voire un mixte des deux).

L'établissement est accessible aux personnes en situation de handicap.
Les modalités d'accessibilité et d'accompagnement pédagogiques selon la typologie du handicap seront évoquées à l'occasion d'un entretien préalable afin de vous accompagner au mieux.

